

CHEMINÉES SÉCURITÉ INTERNATIONALE LTÉE
SECURE SEAL SS & SSD
CHEMINÉES INDUSTRIELLES/COMMERCIALES ET CONDUITS D'ÉVACUATION
GARANTIE LIMITÉE DE 15ANS

LA GARANTIE

Cette garantie limitée de 15ans de Cheminées Sécurité International Ltée (CSIL) assure que votre système de cheminée Secure Seal™ (Produit) est libre de tout défaut de matériaux ou fabrication au moment de sa fabrication. Cette garantie limitée de 15ans inclut toutes les composantes. Après installation, si le matériel ou la fabrication des composantes fabriquées par CSIL s'avèrent défectueuses pendant la période de garantie limitée de 15ans et que le produit est toujours installé à son emplacement d'origine, CSIL effectuera, à sa discrétion, le remplacement des composantes garanties. CSIL se réserve le droit de remplacer les composantes garanties avec un produit équivalent et le remplacement des composantes doit être effectué en accord avec les recommandations de CSIL. Si le remplacement s'avère commercialement impraticable, CSIL remboursera, à sa discrétion, le prix d'achat au détail ou le prix d'achat du marchand/distributeur du produit CSIL, tel qu'applicable. Le coût de la main d'œuvre et transport pour remplacer les composantes n'est pas inclus. IL EXISTE DES EXCLUSIONS ET DES LIMITATIONS à cette garantie limitée de 15ans tel que stipulé ci-dessous.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie débute à la date de livraison du produit au site d'installation par CSIL.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Cette garantie limitée de 15ans s'applique uniquement si le produit est installé aux États-Unis ou au Canada et seulement s'il est utilisé en fonction de l'application pour laquelle il a été conçu et destiné. Le produit doit être installé et entretenu conformément aux instructions qui accompagnent le produit et selon les normes de bâtiment et les bonnes pratiques commerciales. Toute réparation ou remplacement des pièces sera garanti pour la période de temps restante de la garantie d'origine. La période de garantie est de 15 ans à partir de la date d'installation lorsqu'utilisée spécifiquement pour l'évacuation d'équipement de chauffage au gaz de catégorie I, II, III ou IV ou chauffe-eau spécifiant ce type d'évacuation.

La garantie limitée de 15 ans s'applique à l'acheteur selon les conditions additionnelles suivantes :

- Le système d'évacuation est inspecté et entretenu annuellement, commençant un an après la date d'installation et continuant tout au long de la période de garantie.
- Des pratiques en matière courantes d'ingénierie ont été suivies afin de déterminer la taille et les matériaux convenant à l'application et à l'environnement impliqués.
- Les composantes ont été correctement installées selon la conception du système et les instructions d'installation fournies par CSIL.

Cette garantie n'est pas transférable et s'applique au propriétaire d'origine seulement. Le produit doit avoir été acheté chez un Agent / Représentant CSIL et une preuve d'achat doit être fournie.

CSIL ne sera pas responsable de : (a) dommages causés par l'usure normale, corrosion par l'air salin, accident, émeute, feu, inondation ou catastrophe naturelle; (b) dommages causés par l'abus, négligence, mauvais usage, ou altération ou réparation non-autorisée du produit qui affecte sa stabilité ou performance; (c) dommages causés par manque d'entretien selon la conception et les instructions fournies avec le produit; (d) dommages, réparations ou mauvais rendement résultant d'une installation ou d'une application inadéquate du produit.

Cette garantie 15 ans limitée couvre seulement les pièces et la main d'œuvre tel que stipulé dans la présente. CSIL n'est responsable, en aucun cas, pour des matériaux, composantes ou construction qui ne sont pas fournis ou fabriqués par CSIL ni pour la main-d'œuvre nécessaire à l'installation, réparation ou pour le retrait de tels matériaux, composantes ou construction. La responsabilité intégrale de CSIL est limitée au prix d'achat de ce produit. Toutes les composantes de remplacement ou nécessaire pour la réparation seront livrées FAB du centre de distributions CSIL le plus près.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Il est expressément entendu et compris que la seule obligation de CSIL ainsi que le recours exclusif de l'acheteur sous cette garantie, expresse ou implicite, ou de contrat, délit, ou autrement, sera limitée au remplacement, réparation, ou remboursement tel que stipulé dans la présente.

En aucun cas CSIL ne sera responsable d'incidents ou dommages conséquents causés par un ou des défauts du produit, si tel dommage se produit ou est découvert avant ou après le remplacement ou la réparation et si tel dommage est causé par la négligence de CSIL.

CSIL ne fait aucun autre énoncé de garantie sauf tel qu'énoncé dans cette garantie de 15 ans limitée.

Nul n'est autorisé à changer cette garantie limitée de 15 ans ou à créer pour CSIL toute autre obligation ou responsabilité en rapport à ce produit. Certains états et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages circonstanciels ou conséquents alors, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à vous. Les provisions de cette garantie limitée de 15 ans sont en plus de, et non une modification de, ou soustraction de quelque garantie légale et autres droits et recours fournis par la loi.

INVESTIGATION DES RÉCLAMATIONS CONTRE GARANTIE

CSIL se réserve le droit d'enquêter sur tous type de réclamations contre cette garantie limitée de 15 ans et de décider, à sa seule discrétion, de la méthode de règlement.

CSIL ne sera responsable, en aucun cas, des travaux sous garantie effectués pas un entrepreneur qui n'est pas autorisé sans avoir obtenu, préalablement, le consentement écrit de CSIL.

COMMENT ENREGISTRER UNE RÉCLAMATION CONTRE GARANTIE

Afin qu'une quelconque réclamation sous cette garantie soit valide, vous devez contacter le marchand/distributeur CSIL duquel vous avez acheté le produit. So vous ne pouvez localiser le marchand/distributeur, vous devez aviser CSIL par écrit. CSIL doit être avisé par écrit à l'intérieur d'un délai de 90 jours de la date du défaut. Les avis devraient être dirigés au Département de la garantie de Cheminées Sécurité International Ltée.